



Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2011

Publication : 15/09/2011

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT des ALPES- MARITIMES

Pour l'Autorité Compétente  
Nbre de Conseillers par délégation

en exercice : 29

présents : 24

votants : 28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°110913\_D0401

**O B J E T : Avancements de grade.**

L'AN DEUX MIL ONZE ET LE MARDI 13 SEPTEMBRE A 17 H 30, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA GAUDE DUMENT CONVOQUE LE MERCREDI 7 SEPTEMBRE 2011, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE, A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MICHEL MEÏNI, MAIRE.

24 PRESENTS : Mesdames et Messieurs MEÏNI, BETTATI, BRUN, LAMY, FOUREL, TRANI, SIEGEL, ROGERI, TOSELLO, CUER, LANGLOIS, HULLIN, VALENZA, SCIARRI, CARRE, RENAUDO, FONTAINE, BAGNIS, DWERNICKI, ALFONSI, PIGNAL, OCELLI, LEFEVRE, SCOTTO.

1 ABSENTE : Mademoiselle AUDDINO,

4 REPRESENTES : Mme DURAND représentée par M. TRANI, Mle MERLINO représentée par Mle BAGNIS, Mme ROUBAUD représentée par M. BETTATI, Mme MONROLIN représentée par M. ALFONSI.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier RENAUDO.

RAPPORTEUR : M. le Maire.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la Loi 83-624 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriales,

**VU** la Loi 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

**VU** le Décret 92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles,

**VU** le Décret 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier des adjoints administratifs territoriaux,

**VU** le Décret 2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier des chefs de service de police municipale,

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 13 septembre 2011 fixant les ratios au sein de la collectivité,

**VU** le tableau des effectifs,

**CONSIDERANT** que certains agents remplissent les conditions règlementaires pour bénéficier d'un avancement de grade,

**CONSIDERANT** que les postes à créer sont en adéquation avec les fonctions assurées par les agents concernés,

Il est proposé au conseil municipal de créer les postes suivants :

- 1 poste à temps complet d'adjoint administratif principal de 2° classe
- 1 poste à temps complet d'ATSEM principal de 2° classe
- 1 poste à temps complet de Chef de service de police municipale principal de 2° classe.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2011.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus à l'unanimité.

**Fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.**

**Les membres du conseil municipal**

**Le Maire,**

**Michel MEÏNI**